



La famille d'un fumeur déboutée en justice

Rubrique : actualités - Date : vendredi 5 septembre 2003

Le Figaro et l'AFP indiquent que la famille d'un fumeur décédé après plus de 40 ans de tabagie a été déboutée en justice. La veuve et les enfants du défunt ont assigné en justice le cigarettier Altadis en lui réclamant 106 715 euros de dommage et intérêts et en l'accusant de « défaut d'information ». Selon les plaignants, avant le vote de la loi Veil qui en 1976 a exigé l'inscription d'indications préventives sur le paquet, la victime n'avait pas été avertie par le fabricant. L'avocat d'Altadis avait répondu qu'avant 1976, la Seita était un monopole d'Etat, sans autonomie, et que la mission d'information incombait donc au ministère de la Santé. Deux requêtes également basées sur l'absence d'information avant 1976, ont été déboutées ces dernières années.